NOËL DES ANIMAUX

FICHE D'INSCRIPTION & RÈGLEMENT DES EXPOSANTS • DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2026

La Prairie des Animaux – Route Napoléon, rond-point de l'Artuby, Logis du Pin, 06750 Séranon

INSCRIPTION

Nom / Prénom : _____ Association / entreprise : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____
E-mail : _____
Type de stand : ☐ Association de protection animale – gratuit ☐ Artisan / Créateur – 7 € les 3 m ☐ Autre : _____
Produits / activités proposés : _____
Emplacement souhaité : ☐ 3 m – 7 € ☐ 6 m – 14 € ☐ Autre : _____ m – _____ €

ENGAGEMENT

Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et m'engage à le respecter.
Date : _____ Signature précédée de « Lu et approuvé » : _____

RÈGLEMENT

1. Objet et participation. Le marché de Noël des Animaux est organisé par l'association La Prairie des Animaux afin de soutenir la protection animale. Il est ouvert aux associations de protection animale (stand gratuit) et aux artisans/créateurs (7 € les 3 mètres). Les produits et activités doivent respecter l'esprit de l'événement.

2. Horaires. Installation des exposants à partir de 9 h. Ouverture au public à partir de 10 h. Les exposants doivent être installés avant l'ouverture et maintenir leur stand pendant les horaires du marché.

3. Alimentation. ALIMENTATION VÉGÉTALE UNIQUEMENT : aucune vente ni dégustation de produits alimentaires d'origine animale n'est autorisée (viande, poisson, produits de la mer, produits laitiers, œufs ou autres). Restauration et buvette exclusivement végétales.

4. Stands et propreté. Chaque exposant est responsable de son matériel, de son installation et de ses produits. Il respecte l'emplacement attribué, les consignes des organisateurs et la circulation du public, maintient son stand propre et repart avec ses déchets.

5. Assurance et responsabilité. Chaque exposant est responsable de son stand et de son matériel. Les artisans/créateurs doivent disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée. L'association ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations.

6. Annulation. En cas d'empêchement, l'exposant prévient les organisateurs dès que possible. En cas d'annulation de l'événement, les exposants seront informés dans les meilleurs délais.

7. Acceptation. L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'interrompre la participation d'un exposant ne le respectant pas.

Contact / inscription : 06 61 21 80 23 • laprairiedesanimaux@gmail.com

Inscription HelloAsso :
https://admin.helloasso.com/ferme-associative-veggie-la-prairie-des-animaux/evenements/marche-de-noel-du-13-decembre/edition/4